

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette année, le montant prévu pour la modernisation et le développement des radars a encore augmenté et ce sont 191.725.680 € qui sont prévus pour 2022. En revanche, il n'y a pas une ligne sur le budget consacré aux autres facteurs d'accidents de la route...

Même la Cour des comptes estime, dans son rapport de juin 2021, que cette politique est disproportionnée et qu'elle a atteint ses limites.

Le nombre de radars est toujours plus important sur les routes françaises, et les mesures sont toujours plus sévères pour réprimer les excès de vitesse, mais le nombre de tués sur les routes ne baisse plus depuis maintenant 5 ans.

Il convient donc de supprimer cet article et d'encourager plutôt les collectivités à mieux aménager les endroits accidentogènes.